

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 6 février 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux - Séances du 16 et 22 janvier 2018
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Offre de service de Therrien Couture - Règlement sur la gestion contractuelle
 - 4.4 Offre de service - Projet AccèsCité et Voilà
 - 4.5 Création de poste et autorisation d'embauche
 - 4.6 Sûreté du Québec - Contribution municipale
 - 4.7 Pavage et piste cyclable rue de la Rocade et autres - Approbation des plans et devis
 - 4.8 Demande d'autorisation d'Élevage Bergeron Inc. pour le transfert de superficie de lot
 - 4.9 Croix-Rouge - Renouvellement Entente de services aux sinistrés
 - 4.10 Office municipal des Maskoutains et d'Acton - Budget 2018
 - 4.11 Présentation du projet Construction d'un bâtiment comprenant un centre multifonctionnel double avec des locaux communautaires et une passerelle à la municipalité de Saint-Dominique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Modification de la zone R-11

- 5.2 Adoption du règlement numéro 2018-331 concernant le code d'éthique des élus de la municipalité de Saint-Dominique
- 5.3 Avis de motion et présentation - Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 7.2 Mesure des étangs aérés

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-19

4.1. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU 16 ET 22 JANVIER 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal des séances du 16 et 22 janvier 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-20

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 2 à 4) : 26 074,71 \$

Déboursés déjà payés :

- Accès D L1800002 à L1800009 : 12 110,74 \$
- Chèques manuels M0007436 à M0007438 : 1 565,66 \$
- Paiements directs P1800001 à P1800012 : 10 427,96\$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011274 à C0011317 : 143 207,81 \$

Total : 193 386,88 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-21

4.3. OFFRE DE SERVICE DE THERRIEN COUTURE - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le mandat à la firme Therrien Couture pour la rédaction d'un règlement de gestion contractuelle, selon l'offre de service reçue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-22

4.4. OFFRE DE SERVICE - PROJET ACCÈSCITÉ ET VOILÀ

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat de logiciels d'exploitation et utilitaires, progiciels, formation, transfert de données, le tout selon la soumission # 1MSDO76-180124-CV5, reçue de PG Solutions, au montant de 70 593 \$, plus taxes, ainsi que l'entretien et soutien annuel au montant de 13 870 \$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes 02-130-00-414-01, 02-130-00-414-02, 02-610-00-414, 02-701-20-414 et 22-100-00-728.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-23

4.5. CRÉATION DE POSTE ET AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une réorganisation administrative au sein des différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité qu'une personne soit nommée afin de coordonner les activités du Service des travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer un responsable pour coordonner l'ensemble des ressources matérielles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail confiée à la directrice générale et secrétaire-trésorière nécessite le soutien d'un adjoint à raison de quelques heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des besoins de la municipalité décrits précédemment ne justifie pas l'embauche d'un employé à temps plein pour chacun de ces postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et Directeur général adjoint au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été rencontré et qu'il possède les qualités requises pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique procède à la création du poste de « Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et Directeur général adjoint »;

QUE la municipalité de Saint-Dominique procède à l'embauche de monsieur François Daudelin à titre de Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et Directeur général adjoint.

QUE la rémunération pour le poste de Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et Directeur général adjoint soit établie selon les discussions intervenues avec Monsieur Daudelin, lesquelles seront inscrites dans un contrat de travail à être rédigé et signé par les parties.

QUE la période probatoire de monsieur Daudelin soit fixée à six (6) mois à compter de la date d'embauche.

QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux habituellement accordés aux employés de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-24

4.6. SÛRETÉ DU QUÉBEC - LA CONTRIBUTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des *Affaires municipales et de la Sécurité publique* n'ont pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lesdites informations ont été reçues à la Municipalité de Saint-Dominique le 8 janvier 2018, soit plusieurs semaines après l'adoption du budget municipal 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière pour 2018 comporte une hausse substantielle, après la déduction de l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique, de l'ordre de 16 916 \$;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune indication à l'effet que l'aide financière accordée aux municipalités en 2018 soit récurrente;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE FAIRE PARVENIR copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux et à la députée du comté de Saint-Hyacinthe, Madame Chantal Soucy.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-25

4.7. PAVAGE ET PISTE CYCLABLE RUE DE LA ROCADE ET AUTRES - APPROBATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT les documents transmis par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP Inc., relativement aux travaux de pavage et piste cyclable rue de la Rocade et autres (Dossier SDOM-00244553);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appel d'offres pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-26

4.8. DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉLEVAGE BERGERON INC. POUR LE TRANSFERT DE SUPERFICIE DE LOT.

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à échanger une superficie de terrain moindre que le lot 2 211 412 actuel qui bénéficie de droits acquis en vertu de l'article 101 et 103. Ce dernier sera réduit de 5000 mètres carrés à 3759,5 mètres carrés. Conséquemment, la superficie du sol vouée à l'activité agricole sera accrue;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'apporterait aucune nouvelle contrainte et aucun effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissement de production animale;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du lot, notamment la dimension résultant de la présente demande, n'offre aucun potentiel agricole rentable à long terme;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments et autres équipements, notamment ceux à usages agricoles, seront mieux exploités suite à la présente demande due au changement d'usage du sol qui en résultera.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-27

4.9. CROIX-ROUGE - RENOUELEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

D'ACCEPTER de participer à chaque année, et ce, pendant la durée de l'entente de trois ans, à la collecte de fonds de la Croix-Rouge pour une somme équivalente à 0,16 \$ per capita et de 0,17 \$ per capita à partir de 2019, dans le but de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-28

4.10. OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON - BUDGET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2018 de l'Office municipal des Maskoutains et d'Acton tel que soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-29

4.11. PRÉSENTATION DU PROJET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPRENANT UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DOUBLE AVEC DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES ET UNE PASSERELLE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique autorise la présentation du projet **Construction d'un bâtiment comprenant un centre multifonctionnel double avec des locaux communautaires et une passerelle à la municipalité de Saint-Dominique** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Dominique à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Saint-Dominique désigne madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-30

5.1. MODIFICATION DE LA ZONE M-13

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 15-289 permettait l'usage *habitation multifamiliale (6 unités)* dans la zone R-19;

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme en 2017;

CONSIDÉRANT QU'avec la refonte, l'usage des habitations multifamiliales n'est plus autorisé, créant ainsi un préjudice sévère au propriétaire du lot 2 210 959;

CONSIDÉRANT QUE les quelques lots de la présente zone R-11 sont déjà positionnés entre deux zones mixtes et que le secteur se prête à un usage mixte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Gestim pour la préparation d'une modification au règlement de zonage numéro 2017-324 afin de modifier la présente zone R-11 et ainsi permettre l'usage multifamilial (6 unités).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-31

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-331 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 1er novembre 2011 son premier code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité doit remplacer son code d'éthique et de déontologie des élus avec ou sans modification et ce, avant le 1er mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2018-331 sans modification au règlement 14-281 a été adopté à la séance du 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture a été donnée;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'adoption du projet de règlement a été publiée le 17 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2018-331 concernant le code d'éthique des élus de la municipalité de Saint-Dominique, sans modification.

ADOPTÉE

5.3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-332 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 531 919 \$ POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE LA ROCADE ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DE LA ROCADE, DU COTEAU, DES MONTS, DES VALLÉES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marie-Josée Beauregard, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées* est présenté par Marie-Josée Beauregard et un copie est jointe en annexe au présent avis.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de janvier 2018 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de janvier 2018 est déposé au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-32

7.2. MESURE DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Écho-Tech H2O Inc. pour le mesurage d'accumulation des boues des quatre étangs aérés ainsi que pour la rédaction des clauses techniques des documents d'appel d'offres à produire, incluant les divers services professionnels énumérés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER ce mandat à Écho-Tech H2O Inc. et d'en accepter la dépense au montant de 1 250 \$ plus taxes, le tout sous la supervision du technicien opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-411.

ADOPTÉE

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de janvier 2018 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de janvier 2018 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-33

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 25.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière